



L'AVENIR
DE NOS
FORÊTS



Bertrand SERVOIS

ÉDITORIAL

Des élections ... et de la Forêt

Vous, propriétaires forestiers, avez été appelés à voter récemment pour élire vos représentants aux C.R.P.F. (Centres Régionaux de la Propriété Forestière), des différents territoires d'agrément d'UNISYLVA : Centre - Val-de-Loire, Nouvelle Aquitaine, Auvergne - Rhône-Alpes et Bourgogne - Franche-Comté. À cette occasion, certains se sont demandé à quoi tout cela pouvait servir. Aussi, il m'a paru nécessaire de revenir sur l'organisation de la forêt privée en France, de préciser le rôle de chacun et d'insister sur la nécessité de l'engagement de tous.

Les syndicats départementaux ou régionaux de propriétaires forestiers regroupés en une fédération nationale *FRANSYLVA* ont été créés pour certains il y a fort longtemps (le syndicat du Cher a vu le jour en 1901). Chacun a une activité locale de représentation et de participation aux différentes instances des départements. La Fédération jouant le rôle politique de défense de la propriété forestière dans toutes ses composantes, notamment fiscale, légale et juridique, dans le cadre de l'activité parlementaire et ministérielle. C'est grâce à ce travail au quotidien que la forêt privée française demeure, peut être transmise et participe à une filière allant des producteurs que vous êtes, aux industries de transformation. *FRANSYLVA* fédère à ce jour, environ **40 000 adhérents**.

Les coopératives, ont un rôle complémentaire qui est celui de l'économie et de la gestion. Elles sont l'émanation de forestiers qui se regroupent et mettent des moyens en commun. Par leur adhésion, ils deviennent associés coopérateurs dans le cadre d'une relation pérenne. Contrôlées par leurs propres adhérents, les coopératives apportent des services variés, du conseil aux travaux forestiers et naturellement à la commercialisation de vos bois, dans le cadre d'une gestion durable (P.S.G. et R.T.G.). Aujourd'hui, les coopératives forestières représentent la première force économique de la forêt privée : **120 000 associés coopérateurs**, 2 millions d'hectares de forêts gérées, dont 1 million d'hectare sous documents de gestion, 7 millions de m³ de bois commercialisés par an, soit 30% du total issu de la forêt privée. Les exigences du marché, la nécessité d'innovation, l'évolution des besoins de nos clients que sont les industriels, nous obligent et nous obligeront à nous adapter régulièrement pour être à la hauteur de leurs attentes et répondre au mieux aux vôtres.

Les C.R.P.F. sont regroupés en un établissement public dont les conseils sont composés de forestiers privés. Ils déterminent la politique forestière régionale par les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (S.R.G.S.), instruisent et agrément les Plans Simples de Gestion conformément à ces S.R.G.S.. Les représentants des forestiers sont pour la plupart présentés par le syndicalisme, d'où l'importance de liens étroits entre le syndicalisme et le monde économique des coopératives afin que la forêt de production ne soit pas sacrifiée au profit d'une forêt de conservation.

Comme nous l'avons vu, ces différentes organisations ont des intérêts croisés et complémentaires. C'est pourquoi, il ne serait pas logique qu'un associé coopérateur n'adhère pas au syndicat de son département. En majorité, les membres du Conseil d'Administration d'UNISYLVA sont aussi administrateurs de leur Syndicat d'origine et siègent dans les C.R.P.F. de leur Région. J'y suis très attaché.

Cet esprit de partage d'expérience et de savoir-faire, de regroupement des moyens de chacun au profit de tous, voilà l'esprit de vos coopératives et particulièrement celui d'UNISYLVA !

Mon appel s'adresse à tous ceux d'entre vous qui veulent défendre cette idée propre à la coopération : engagez-vous, adhérez à vos syndicats, faites adhérer vos amis et vos voisins, prenez des responsabilités dans ces organisations et faites entendre votre voix, celle des forestiers qui travaillent au service de tous*

Bertrand SERVOIS, Président d'UNISYLVA

FAITS MARQUANTS

- ◆ AMI dynamic bois
- ◆ Plan stratégique UNISYLVA 2012 - 2016
- ◆ Assemblées Générales
- ◆ Délégués de Région
- ◆ Vente de bois bord de route
- ◆ Hommage à André VEYRIER
- ◆ Rajeunissons nos chênaies

AMI DYNAMIC BOIS

Des aides pour améliorer vos peuplements et aménager des aires de dépôt

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est de faire émerger du terrain des projets favorisant la mobilisation des bois (en particulier du bois destiné à l'énergie) dans le strict respect de la gestion forestière durable. Des financements sont prévus sur trois volets : l'animation, l'investissement de matériel et l'amélioration des peuplements de faibles valeurs économiques.

Votre coopérative a été retenue pour être porteur de deux projets 2015 (CENSE sur la région Centre et PLOBOV sur l'Allier et le Puy-de-Dôme) sur les 19 retenus au niveau national. UNISYLVA coordonne et anime ces deux réseaux. Elle est également partenaire du projet MOBILISE retenu en 2016 (sur le Limousin) dont le porteur est G.C.F. (Groupe Coopération Forestière). Des actions peuvent également être menées par UNISYLVA sur un projet en Puisaye (Bourgogne) porté par le C.R.P.F..

Ces projets regroupent chacun une petite dizaine de partenaires et visent à la mobilisation de 100 000 à 200 000 m³ de bois supplémentaire, dont la moitié environ de bois énergie. L'intérêt principal de ces dossiers pour les adhérents de la coopérative réside dans les aides financières qui peuvent être accordées pour :

- L'aménagement d'aires de dépôt.
- L'amélioration, la régénération ou le reboisement de parcelles de feuillus médiocres.

Pour bénéficier des aides à l'amélioration, à la régénération

ou au reboisement, il faut posséder un document de gestion durable (P.S.G., R.T.G. ou C.B.P.S.) et remplir les critères d'éligibilité notés dans le tableau ci-dessous :

Surface minimum par projet	4 ha avec des ilots de surface minimale de 1 ha (condition de distance entre ilots fixée par région).
Valeur sur pied des peuplements	Inférieure à 5 000 € ou à 7 500 €/ha selon les peuplements et les régions. (sauf régénération dans les taillis avec réserves en région Centre soumise à conditions spécifiques).
Plafonds HT des dépenses éligibles (les plafonds sont très variables selon les régions et les essences)	→ 1 500 - 3 000 € HT/ha pour les conversions par régénération naturelle (relevé de couvert, travaux préparatoires, entretiens y compris des enrichissements, protection à gibier, ouverture et entretien de cloisonnements). → 2 000 - 4 500 € HT/ha pour les transformations de peuplements par plantation (travaux préparatoires, plants, entretiens, ouverture et entretien de cloisonnements). → 500 - 1 000 € HT/ha pour l'amélioration des peuplements existants (désignation de tiges d'avenir, marquage des tiges concurrentes, ouverture et entretien de cloisonnements).
Financements possibles	30 à 40% du montant HT des travaux.

Si vous êtes intéressés et situés dans les territoires cités, contactez votre agence locale. UNISYLVA proposera votre projet d'amélioration à la D.D.T. qui instruira votre dossier. Si votre projet est accepté, c'est l'ADEME qui vous versera l'aide après une vérification sur place de la bonne réalisation des travaux.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

UNISYLVA intègre le pôle recherche et développement de l'union nationale des coopératives

L'innovation est une des conditions de la compétitivité de votre coopérative et de la réponse aux attentes des sylviculteurs qui la composent.

Après avoir innové l'an dernier en lançant le « portail internet cartographique adhérents », UNISYLVA consolide sa démarche stratégique en intégrant le pôle de Recherche Développement Innovation (R.D.I.) de l'union nationale des coopératives : Groupe Coopération Forestière (G.C.F. – Paris).

Les six principales coopératives forestières coordonnent ainsi leurs efforts afin concevoir et lancer des projets de Recherche Développement dans des domaines aussi variés que la production de plants forestiers, la sylviculture, la mécanisation de l'exploitation forestière, les échanges de données informatisés.

Le groupe « R.D.I. » des coopératives forestières s'est doté d'une ingénieure spécialisée sur ces questions afin de structurer la démarche, nouer des partenariats et faire de

la coopération forestière un interlocuteur incontournable de la R.D.I. forestière, au même titre que l'O.N.F., le C.N.P.F., l.I.D.F., l'I.N.R.A., le F.C.B.A....

Le groupe R.D.I. des coopératives, dont UNISYLVA, a répondu à un premier appel à projets lancé par le Ministère de l'Agriculture concernant l'innovation dans l'amont forestier. Cet appel à projets est doté au niveau national de 15 Millions d'euros du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Trois dossiers ont été proposés ou soutenus par les coopératives concernant :

- 1 la modernisation de la filière Douglas « du plants forestier à l'arbre »,
- 2 La mécanisation de l'exploitation forestière en zone difficile (fortes pentes, sols à faible portance ..).
- 3 La création d'une véritable chaîne numérique d'information entre opérateurs de la production forestière sur la base de l'Echange de Données Informatisé (E.D.I.) **Résultats attendus à la mi-mai !**

A lors que nous réfléchissons à notre prochain plan stratégique qui couvrira la période de 2017 à 2021, il nous a semblé intéressant de conclure sur celui de 2012 à 2016.

Nos ambitions en 2012 étaient :

→ **POUR LE MASSIF CENTRAL** d'accompagner l'arrivée à maturité des peuplements résineux par une augmentation des ventes en bois d'œuvre et des reboisements.

Mission accomplie, nous avons augmenté la vente de bois d'œuvre de **80.000 m³**, avec un bémol sur le grand export brutalement freiné par les mesures phytosanitaires protectionnistes prises par l'état français.

Dans le même temps, nos reboisements ont progressé de 300 ha/an pour atteindre **700 ha/an**.



→ **POUR LE SECTEUR LIGÉRIEN** (Centre, Allier, Bourgogne), nous souhaitons :

- profiter de la demande en énergie produite par le bois pour **éclaircir 3 000 ha de taillis supplémentaires par an**,
- **augmenter la récolte de chêne** et lancer ainsi des **régénérations** nécessaires au renouvellement des forêts.

Si les volumes vendus en bois de chauffage n'ont pas progressé, à l'inverse **deux nouveaux marchés ont été mis en place** à savoir :

- Les **bois transformés en plaquettes** pour les centrales de cogénération (chauffage et électricité) qui ont atteint un volume de 72 000 tonnes/an.



- Les bois destinés à fabriquer des **granulés de bois** par BIOSYLVA représentaient en 2016, 100 000 stères et représenteront en 2017, 150 000 stères par an.



La **récolte de chêne** a quant à elle progressé de **30 000 m³** pour atteindre 90 000 m³/an.



Au total ce sont **2 000 ha supplémentaires/an** qui ont pu être travaillés en **coupe d'amélioration et d'éclaircies de taillis**. Au global dans l'activité vente les volumes vendus sont passés de 670 000 m³ à 830 000 m³.

Nous souhaitons également **former nos jeunes forestiers** à entretenir une bonne communication avec les sociétaires adhérents. Un groupe de travail constitué de conseillers, administrateurs et collaborateurs a écrit un code de communication qui sert de base à leur formation.

Sur le plan de la gestion, un long investissement en temps et argent a permis de mettre au point notre portail internet qui vous permettra de suivre la gestion de votre forêt sur le net. Demandez à votre technicien de vous le présenter.



Enfin, sur cette période, la **productivité d'UNISYLVA s'est améliorée de 5% par an**.

Notre dernier plan stratégique a donc été globalement une réussite pour laquelle nous pouvons féliciter toute l'équipe de collaborateurs d'UNISYLVA.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : UN TEMPS FORT DE VOTRE COOPÉRATIVE

Une fois par an, chaque adhérent est convoqué à son Assemblée de Section. C'est non seulement l'occasion pour lui d'être informé sur les innovations, les projets et les résultats d'UNISYLVA mais aussi d'élire ses « Délégués de Régions », qui seront chargés de les représenter à l'Assemblée Générale Plénière.

Ne manquez pas ce temps fort de dialogue et de convivialité de votre coopérative !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION CENTRE - Vendredi 12 mai 2017

S'assurer des revenus réguliers

L'assemblée générale de la région Centre se déroulera le vendredi 12 mai à partir de 10 heures dans le département du Cher (18) au Centre Socio Culturel de Cuffy.

L'après-midi sera consacré à la **visite du Groupement Forestier de Châteauvert** chez Monsieur François Hugues de Champs.

La thématique portera sur la sylviculture à mener pour assurer la pérennité des chênaies, limiter les trous de production et s'assurer ainsi de revenus réguliers.



Gestion d'un massif forestier familial

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUVERGNE - Vendredi 19 mai 2017

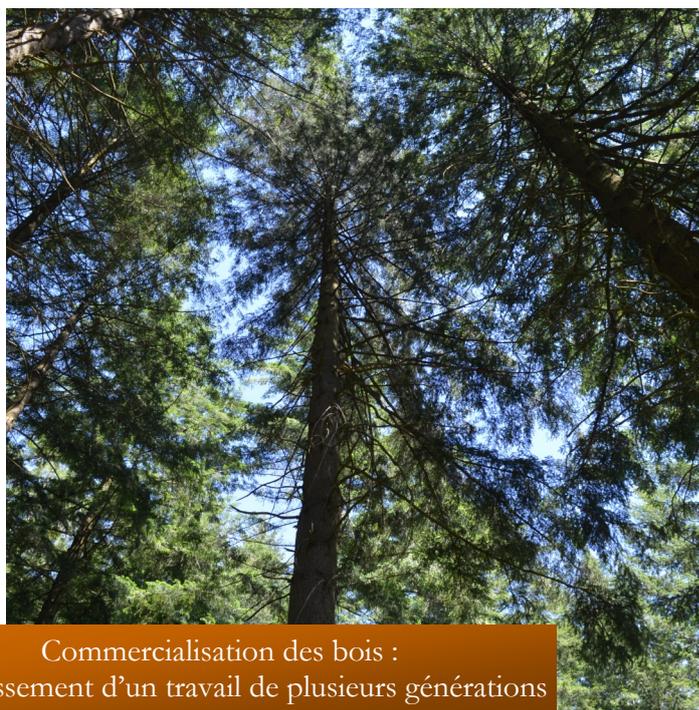
Commercialisation d'un lot de douglas en vente pour compte

L'assemblée générale de la région Auvergne Rhône-Alpes se déroulera le vendredi 19 mai à partir de 10 heures dans le département du Cantal (15) à la salle des fêtes de Marcolès.

L'après-midi se déroulera sur la **propriété de Monsieur Septime d'Humières** et sera consacré aux **modes de commercialisation des bois**. Nous verrons notamment :

→ la vente pour compte d'un lot de douglas (coupe définitive).

→ les autres modes de ventes proposés par votre coopérative.



Commercialisation des bois :
l'aboutissement d'un travail de plusieurs générations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION BOURGOGNE - Vendredi 2 juin 2017

Le marteloscope, un outil didactique pour visualiser l'impact d'une coupe

L'assemblée générale de la section Bourgogne se déroulera le vendredi 2 juin à partir de 10 heures dans le département de l'Yonne (89) à la salle polyvalente de Villeneuve-Saint-Salves.

L'après-midi se déroulera au **Groupe Forestier de Saint-Germain**.

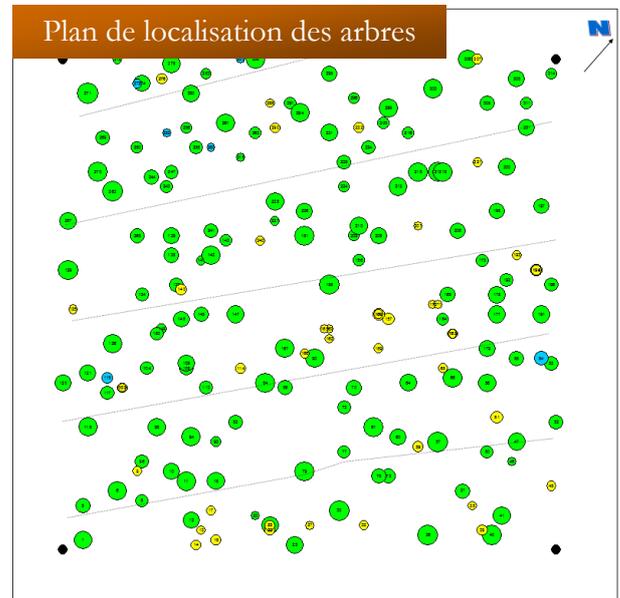
Il sera consacré à l'utilisation d'un marteloscope, outil didactique, permettant de simuler une coupe en réalisant un marquage virtuel. Le marteloscope est situé sur une parcelle composée de taillis avec réserves de chênes en conversion vers la futaie irrégulière.



Taillis avec réserves de chênes en conversion

L'objectif étant d'estimer l'impact de cette coupe au niveau écologique et économique

Remarque : tous les arbres ont été préalablement numérotés, localisés et mesurés en circonférence sur une surface connue.



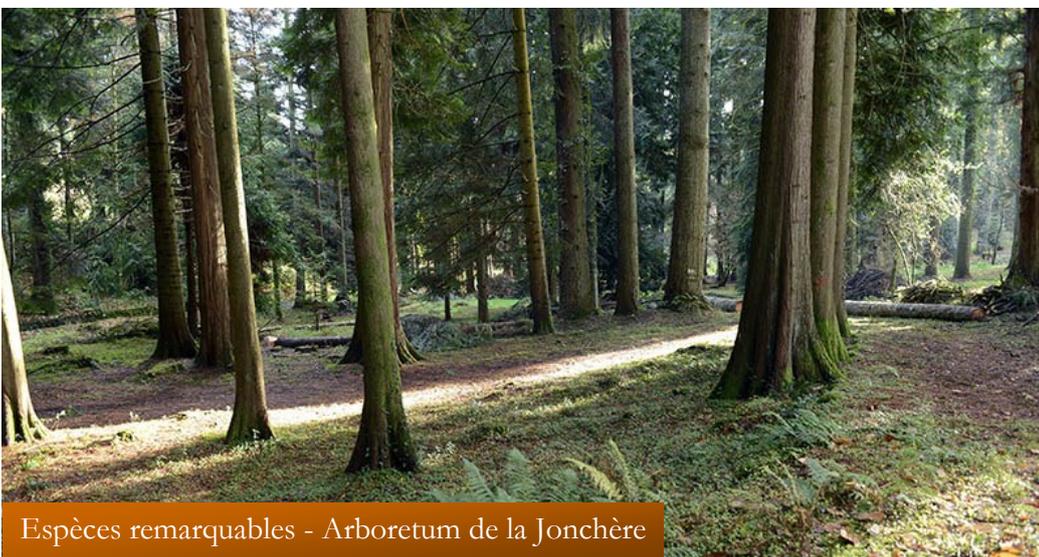
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION LIMOUSIN - Vendredi 9 juin 2017

Une visite d'exception au cœur de l'arboretum de la Jonchère

L'assemblée générale de la section Limousin se déroulera le vendredi 9 juin à partir de 10 heures dans le département de la Haute-Vienne (87) à la salle Beaubourg d'Ambazac.

L'après-midi sera consacré à la **visite de l'Arboretum de la Jonchère-Saint-Maurice**.

Créé en 1883 par deux pépiniéristes passionnés d'essences exotiques, cet arboretum s'étend sur 70 hectares. Sa vocation initiale était d'installer des essences exotiques (côte Ouest de l'Amérique du Nord, pays asiatiques, pourtour méditerranéen) afin de mesurer leurs facultés d'adaptation à notre sol et à notre climat.



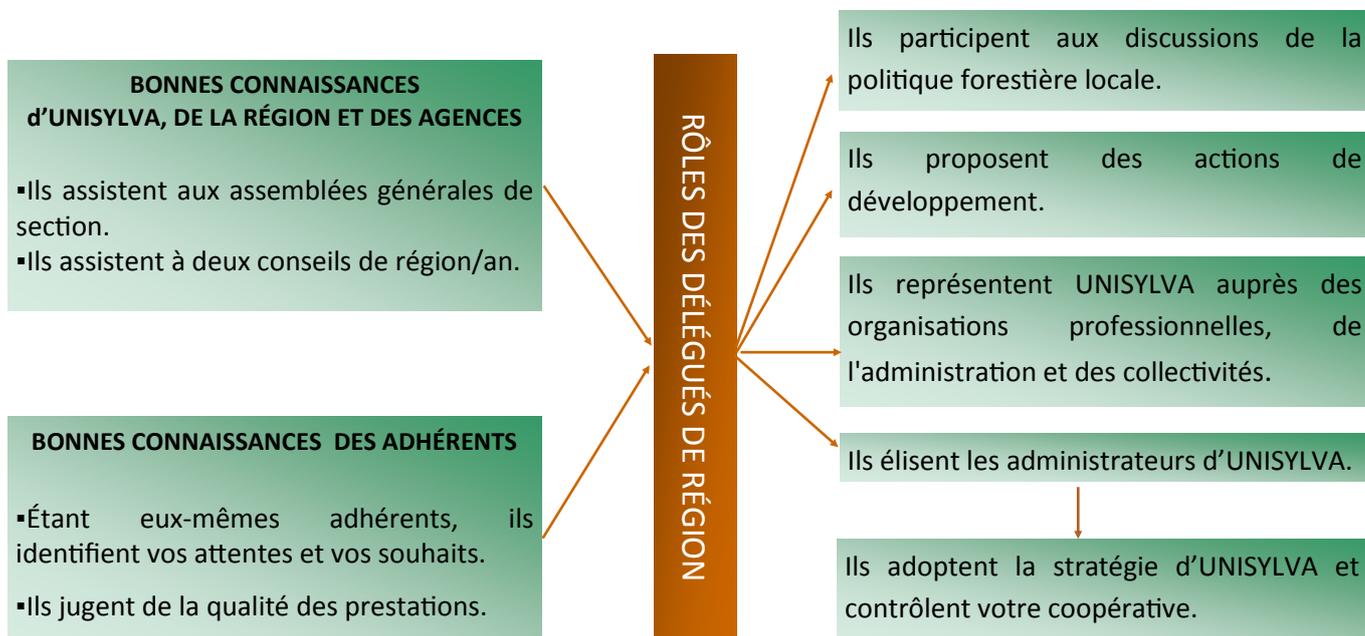
Espèces remarquables - Arboretum de la Jonchère

Vous pourrez admirer dans cet écrin de verdure des arbres remarquables par leur taille, leur emplacement, leur espèce ou leur histoire ainsi que des lieux mythiques comme la fontaine Raby

DÉLÉGUÉS DE RÉGION

Un lien de proximité entre les adhérents et les salariés

C'est au cours des assemblées générales de sections que vous éliez vos délégués de régions. Au nombre de 51, ils se composent d'adhérents sylviculteurs dynamiques représentant chaque secteur géographique d'UNISYLVA.



DÉLÉGUÉS POUR LE CENTRE

Alain LOUIS, *Président de Région*



François LÉON
Gérard SERRE
Yves DUCHALAIS
Bertrand SERVOIS
Charles Antoine de VIBRAYE
Guillaume de La ROCHE AYMONT
Hubert de LAAGE DE MEUX
Jean de JOUVENCEL
André de SAINT-SAUVEUR
Alain de COURCY
Hugues de CHAMPS
Elvire de BRISSAC
Antoine de ROFFIGNAC
François DUREL
Hubert AZÉMARD

DÉLÉGUÉS POUR LA BOURGOGNE

Jérôme ARTHUS BERTRAND
Président de Région



Gilles GUESPEREAU
Patrick CHARDEAU
Hugues de CHASTELLUX
Thierry DESMOULINS
Jean-Marie de BOURGOING
Bruno de LUGET
Elie de SAINT PÉREUSE
Nicolas MOREAU
Etienne VALLERY RADOT
François PANDOLFI
Jean-Luc BOILLEREAU
Géraud de NADAILLAC

DÉLÉGUÉS POUR LE LIMOUSIN

Chantal DUPRÉ ZAKARIAN,
Présidente de Région



Christine de NEUVILLE
Alain LARTIGUE
Marc Antoine de SÈZE
Dominique BOUTHILLON
Laurent BOURRET
Yves TOUMIEUX
Dominique COURAUD
Roland PAIRO
Jean-Pierre VEYRIER
Bernard ESTAGER

DÉLÉGUÉS POUR L'Auvergne

Thierry THURET, *Président de Région*



Roger MORIN
Georges de MONTLAUR
Denis GARCIN
Gérard BALMONT
Philippe ROY
Nicolas de MENTHÈRE
Pierre SIGOT
Gilles MOREL
Jean-Charles BESSON
Louis BLANQUET



VENTES GROUPÉES DE BOIS BORD DE ROUTE

Un mode de vente adapté aux parcelles hétérogènes et aux bois de grande qualité

En 2016, UNISYLVA a commercialisé en ventes groupées 88 lots de bois vendus bord de route, soit 11,5 % de lots commercialisés en vente pour compte.

Il s'agit majoritairement de lots de chênes présentant un volume unitaire moyen de 2,15 m³ (fourchette allant de 0,9 à 4,3 m³). Avec en moyenne 26 % de qualité (tranche, plot premier choix et plot second choix).

77 % de ces lots proviennent de la région Centre - Val de Loire et plus particulièrement des départements de l'Indre, du Loiret, du Cher et de l'Indre et Loire.

Le prix moyen obtenu pour ces bois commercialisés abattus est pour 2016 de 210 €/m³ (fourchette allant de 92 à 623 €/m³) contre 140 €/m³ pour les bois commercialisés sur pied.

ORGANISATION DE LA MISE EN VENTE DE BOIS BORD DE ROUTE

① Les techniciens martèlent (désignation des arbres à exploiter par un flachis au corps et au pied de l'arbre), cubent (estimation sur pied du volume) et estiment la qualité externe des arbres martelés.

② Exploitation des bois.

③ Estimation de la qualité interne sur coupe et mise sur la culée de l'arbre d'un symbole (triangle, V, trait et point) en fonction de la qualité.

④ Débardage.

⑤ Classement des bois par le débardeur (en fonction des symboles) sur l'aire de dépôt.

⑥ Un technicien cube les bois abattus (cube précis / à l'estimation faite sur pied) et vérifie que le volume cubé est conforme au cubage annoncé par le bucheron.

⑦ Des panneaux UNISYLVA et PEFC sont placés sur les zones de dépôt avec la date de la vente, le n° de l'article et du lot, le nombre d'arbres et le volume.

Remarque : les grumes sont mises en valeur en les plaçant sur des rondins afin qu'elles ne reposent pas directement sur le sol.

UN MODE DE COMMERCIALISATION QUI APPORTE PLUS DE PRÉCISION SUR LE PRODUIT MIS EN VENTE

→ Le **volume est plus précis** que lors d'une estimation sur pied. En effet, le diamètre médian est alors mesurable, ce qui n'est pas le cas lorsque l'arbre est sur pied.

→ La **qualité interne du bois** (défauts éventuels, couleur, régularité des cernes) **est alors visible**.

UN MODE DE COMMERCIALISATION ADAPTÉ AUX PARCELLES HÉTÉROGÈNES ET AUX BOIS DE TRÈS BELLE QUALITÉ

La diversité des forêts et l'évolution des sylvicultures (futaie irrégulière) impliquent parfois une mise sur le marché pour une même parcelle :

→ **de produits hétérogènes tant au niveau des essences que du volume unitaire ou de la qualité**. Le tri permet de constituer des lots homogènes valorisant ainsi chaque produit à sa juste valeur. Cela permet à l'acheteur d'acquiescer le ou les seuls produits dont il a besoin limitant ainsi les intermédiaires et assurant une meilleure rémunération du producteur.

→ **de produits disséminés sur une grande surface**.

La valorisation des essences de très belle qualité est optimale car l'exploitation permet de lever l'incertitude sur la qualité interne.

UN MODE DE COMMERCIALISATION QUI PERMET DE MAÎTRISER L'EXPLOITATION ET LE DÉBARDAGE

Cela peut être **fort utile lors de mise en régénération des peuplements**. En effet, les semis de certaines essences doivent être rapidement mis en lumière. Il est donc alors judicieux de maîtriser l'exploitation et le débardage.

Ce service de qualité proposé par votre coopérative nécessite une grande technicité et de très bonnes connaissances des marchés. Il permet de valoriser de façon optimale votre production ■

Remarque : UNISYLVA avance les frais de trésorerie pour l'exploitation et le débardage et assure les grumes bord de route contre le vol.



Classement pertinent par qualité et présentation soignée

HOMMAGE À MONSIEUR ANDRÉ VEYRIER

Président fondateur de GEPROBOIS

Monsieur André VEYRIER, Président fondateur de GEPROBOIS, Coopérative Forestière Limousine, nous a quitté dernièrement.

Homme de passion et d'excellence dans ce qu'il entreprenait, après avoir brillé dans ses études de géomètre, il montait un cabinet à Limoges qui devint vite une référence dans sa profession.

Homme de contact issu de la terre, il rassembla patiemment dans sa commune native des Monts de Blond en Haute-Vienne des petites parcelles cadastrales jusqu'à constituer un massif forestier qu'il enrésina avec succès.

Plus tard, il acheta les bois du roi, non loin de Mortemart dans le nord de la Haute-Vienne, qu'il replanta également intégralement.

Curieux d'apprendre, la forêt devint vite pour lui un grand centre d'intérêt. Il fonda, avec quelques propriétaires forestiers de la Haute-Vienne, un premier groupement en 1976 qui devint 5 ans plus tard la coopérative GEPROBOIS. Celle-ci n'eut de cesse de se développer jusqu'à la création de UNISYLVA.

Il laisse derrière lui son épouse, qui le soutint dans ses entreprises sa vie durant, deux fils et ses nombreux petits enfants à qui nous adressons nos sincères condoléances*

RAJEUNISSONS NOS CHÊNAIES

Création d'un groupe de travail au sein de la coopérative

Rajeunir les chênaies et assurer leur pérennité est pour votre coopérative un objectif prioritaire. Les techniques (plantation, régénération naturelle, renouvellement en continue en futaie irrégulière) sont maîtrisées mais des freins perdurent et limitent la dynamique nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le premier frein et non des moindres est psychologique, il est très difficile de voir des chênes plus que centaines coupés et laisser place à des semis de quelques centimètres de haut. Le second frein est la peur de l'échec « *et si ma plantation ou ma régénération naturelle ne marchait pas !* ». Le troisième est financier, un renouvellement (entre l'année N et N+10) va coûter entre 2 500 et 4 500 euros/ha en fonction de la station, de la concurrence (fougère, ronce, bouleau, charme...), de la présence de gibier...

Pour lever ces barrières et vous permettre de maintenir l'équilibre financier et paysager de vos chênaies UNISYLVA a créé en automne 2016 un groupe de travail sur ce thème.

Son objectif est de mettre en place :

- des itinéraires sylvicoles les plus pertinents possibles dans les renouvellements des taillis avec réserves ;
- de nouveaux essais sur :
 - les techniques de plantation (potet ou par bande) comme alternative aux herbicides et diminution des coûts de préparation du sol avant plantation ;
 - les densités de plantation plus faibles pour diminuer les coûts de plantation ;
 - l'utilisation d'essences de substitution adaptées aux sols difficiles et aux effets du changement climatique telles que le chêne pubescent ou le cèdre ;
 - l'implantation d'un double cloisonnement sylvicole perpendiculaire pour réduire les dégagements en régénération naturelle.
- une communication interne et externe par des visites de parcelles/forêts pilotes pour montrer les réalisations et évolutions de parcelles sur 20/30 ans.

**Un groupe de travail avec pour objectif 4 mots clés :
production, rentabilité, qualité et pérennité !***

Calendrier des ventes groupées de 2017

15 juin - Fénéstrelay (18)

6 juillet - Saint Vaury (23)

21 septembre - Pouilly sur Loire (58)

5 octobre - Cournon d'Auvergne(63)

26 octobre - Sauvigny les bois (58)

23 novembre - Cheverny (41)

21 Décembre - Fénéstrelay (18)



Siège social : UNISYLVA
31, avenue Baudin
CS30260 - 87 007 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 77 00 81
Email : contact.limoges@unisylva.com
Retrouvez nous sur notre site Web !
www.unisylva.com



PUBLICATION
Directrice de la publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges